

LE GUIDE DU "BIEN FACTURER" A DESTINATION DES FOURNISSEURS D'EDVANCE

V4 de Juin 2026



L'ESSENTIEL (1/3)

LE GUIDE DU BIEN FACTURER

LES MENTIONS OBLIGATOIRES SUR UNE FACTURE :

Tout enregistrement d'une facture nécessite une commande reconnue dans le Système d'information du groupe EDF. L'envoi / le dépôt de la facture doit être effectué au plus près de sa date d'émission.

Certaines mentions légales sont à présenter sur vos factures. La liste de ces mentions légales obligatoires est présentée sur le site du gouvernement :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/gerer-son-entreprise-au-quotidien/gerer-sa-comptabilite-et-ses-demarches/mentions-obligatoires-dune-facture-tout-savoir#>

En l'absence de ces mentions, la facture ne pourra pas être intégrée et sera alors retournée ou rejetée. Dans ce cas vous recevrez une notification par mail (si vous envoyez vos factures en papier), ou une notification sur le portail (pour les dépôts de factures sur le portail), ou un rejet dans le rapport de traitement (pour les fournisseurs sous EDI (Échange de Données Informatisées)).

A compter du 01/09/2026, les partenaires éligibles à la réforme de la facturation électronique disposeront de leur propre plateforme de dépôt de factures.

ATTENTION : au titre de la réforme, de nouvelles mentions deviennent obligatoires :

- le numéro SIREN du client,
- l'adresse de livraison (voir slide suivant),
- l'information selon laquelle les opérations donnant lieu à une facture sont constituées exclusivement de livraisons de biens ou de prestations de services ou sont constituées de ces deux catégories d'opérations,
- l'option de paiement de la TVA sur les débits, le cas échéant, avec l'ajout de la mention : « Option pour le paiement de la taxe d'après les débits ».

Dans le cadre de cette réforme, les mentions légales des factures sont vérifiées par la plateforme d'émission des factures. **Une absence de mention obligatoire conduit au rejet de la facture sur cette plateforme.** Un rejet de facture non conforme nécessite l'édition d'une nouvelle facture (nouveau numéro et nouvelle date d'émission). Les avoirs internes relatifs à ces rejets de conformité ne devront pas être soumis.

Les fournisseurs non éligibles sont encouragés à dématérialiser leurs factures sur la plateforme du groupe EDF de dépôt (GENERIX) en faisant un mail à :

projet-defacto@edf.fr.

RAPPEL : La référence de la commande est une des mentions obligatoire (à compléter en BT-13).

Un seul numéro de commande par facture, et une seule devise par facture

Le numéro apparaît sur le bon de commande (en entête sur première page sous le format 3009-4xxxxxxxxx)

L'ESSENTIEL (2/3)

LE GUIDE DU BIEN FACTURER

LES INFORMATIONS RELATIVES A EDVANCE:

- Dénomination sociale entité juridique : EDVANCE
- SIREN : 829 997 600
- **Code ligne adressage : 829997600_EDVANCE_FACTURE_AVEC_COMMANDE**
- N° de TVA Intracommunautaire d'EDVANCE France : FR96829997600 ou EDVANCE Allemagne : DE 310766750
- Adresse de livraison / de réalisation, fonction du site :
 - **(Siège) Le Flow : 165-173 avenue Pierre Brossolette 92120 Montrouge**
 - Les Jardins du Lou : 76 - 78 avenue Tony Garnier, 69007 Lyon
 - Carteret A ou B : 19 boulevard Jules Carteret, 69007 Lyon
 - Park Azur : 97 avenue Pierre Brossolette, 92120 Montrouge
 - Le Viva : 10 rue Raymond David, 92240 Malakoff
 - Venissieux : 41 Boulevard Marcel Sembat, 69200 Venissieux
 - Exo 7 : 25-27 boulevard Jules Carteret - 69007 Lyon
 - Vitry : PARC Locaparc 2, 59-65 rue Edith Cavell, 94400 Vitry sur seine
 - Rungis : Immeuble Alexandrie, 21/32 place de la Loire, 94150 Rungis
 - Flamanville : Aménagement de Flamanville 3, 50340 Flamanville
 - Bristol, Aztec West, 800 Park Avenue, Bristol, BS32 4TR, England
 - Erlangen, Paul Gossen Str. 100, 91052 Erlangen, Germany, Deutschland

L'ESSENTIEL (3/3) LE GUIDE DU BIEN FACTURER

LES MODALITES DE FACTURATION :

VOUS DÉMATÉRIALISEZ VOS FACTURES SUR LE PORTAIL GENERIX DU GROUPE EDF:

Les factures sont libellées à l'adresse du siège social d'EDVANCE (Montrouge) et à transmettre selon le mode de dématérialisation choisi (EDI/SY).

VOUS ENVOYEZ VOS FACTURES PAPIER :

Les factures sont à libeller et à transmettre à l'adresse suivante : **EDF CSP2C – TSA 52500 – 62971 ARRAS CEDEX 9**
(pour les partenaires non éligibles à la facturation électronique uniquement à compter du 01/09/2026)

LE 0 PAPIER C'EST POSSIBLE !

Grâce à la dématérialisation de vos factures !

AVANTAGES :

- Réduire votre empreinte carbone
- Supprimer les frais et le délai d'acheminement
- S'assurer de l'intégration automatique des factures dans le système d'information du groupe EDF
- Suivre en temps réel le traitement des factures

Si vous n'êtes pas encore passé à la facturation dématérialisée, rejoignez le portail de dématérialisation en faisant un mail à projet-defacto@edf.fr.

Vous serez accompagné pour votre affiliation et le dépôt de vos factures dématérialisées.

Rappel : un livrable envoyé dans les délais = un Procès Verbal de réception édité dans les délais = une facture émise au plus près du fait générateur !

JE M'INTERROGE... JE SOLLICITE...

- Modifications concernant mon entreprise et / ou mes références bancaires OU Interrogation sur les factures échues : compta-fournisseurs@edf.fr
- Interrogations sur le statut d'une facture dématérialisée : portail du prestataire dématérialisation
- Interrogations sur l'adhésion à la dématérialisation : projet-defacto@edf.fr
- Pour toutes demandes relatives à la facturation: <https://forms.office.com/e/j34DezccvT>
- Si la facture n'est pas payée alors que vous estimez que l'échéance est arrivée, il convient de :
 - Vérifier que le délai de paiement est le bon (habituellement 60 jours à date d'émission de facture),
 - Vérifier avec le pilote de la prestation qu'il a bien réalisé la demande de réception, et que vous avez bien reçu le PV de réception,
 - Vérifier que votre facture présente bien les mentions légales ET la référence de la commande,
 - Vérifier avec les comptables (ou sur GENERIX) que votre facture est bien enregistrée et qu'elle est bonne à payer.

A noter que si une facture est retournée, une nouvelle facture doit être envoyée SANS transmission d'avoir relatif à la facture retournée.

LES FACTURATIONS PARTICULIERES

RÉVISIONS DE PRIX :

Si le montant facturé est soumis à une révision de prix, le Titulaire doit présenter sur la facture correspondante :

- les montants à facturer calculés sur la base des prix initiaux du contrat, puis **sur une ligne dédiée** les montants de la révision de prix, portant mention explicite de « **Révision des prix** », et faisant référence à la prestation concernée. Si la révision de prix est facturée seule, mentionner le numéro de la ou des factures d'origine,
- le détail du calcul de la révision de prix ainsi que les documents justificatifs (en PJ de la facture).

Si cette procédure n'est pas appliquée, la facture ne pourra pas être acceptée.

AFFACTURAGE INVERSE COLLABORATIF :

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez faire appel à l'affacturage inversé (reverse factoring), vous avez la possibilité de recourir à la solution proposée par le groupe EDF à ses fournisseurs, via une société d'affacturage partenaire.

La procédure pour mettre en œuvre cette solution est accessible sur le portail <http://fournisseurs.edf.com/achats/nos-processus--209937.html>.

GME ET SOUS-TRAITANCE :

EDVANCE rappelle que pour la majorité de ses contrats :

- pour les GME : les factures, sont à émettre par chaque cotraitant du groupement (les commandes étant émises pour chaque cotraitant),
- pour la sous-traitance : EDVANCE ne pratique pas, par défaut, le paiement direct aux sous-traitants, sauf demande expresse de celui, et moyennant la signature d'un acte spéciale spécifique, le sous-traitant est donc habituellement payé par le Titulaire de la commande.

PÉNALITÉS :

En cas d'application de pénalités, celles-ci doivent :

- apparaître sur une ligne dédiée en déduction du montant TTC d'une facture de la commande,
- à défaut faire l'objet d'un avoir mentionnant le numéro de commande et de contrat à l'origine de la pénalité.

Les pénalités ne sont pas soumises à TVA.

AVANCES / ACOMPTES :

Une facture d'avance correspond à un versement financier avant toute réalisation de prestation. Une facture d'acompte est un commencement de livraison ou prestation. Si la commande valide le principe d'une avance ou d'un acompte, l'émission d'une facture est obligatoire.

La facture finale devra obligatoirement déduire l'avance ou l'acompte versé.

AIDE

Pour toute demande, vous pouvez contacter les comptables EDF via cette adresse: compta-fournisseurs@edf.fr.

Pour mémoire, le groupe a mis à disposition un certain nombre de guides relatif au portail GENERIX, vous les retrouverez en suivant ce lien : <https://360.articulate.com/review/content/4f40ecfe-a485-4931-bfb6-c7e0fb7cddb7/review>, mot de passe : EDF-DEMAT-2024-FR.